

22 JAN. 2019

## Délégation départementale de l'Hérault

Service émetteur : Santé-environnement  
Affaire suivie par : Gérard RIBA  
Courriel : Ars-OC-dd34-sante-environnement@ars.sante.fr  
Téléphone : 04 67 07 21 86  
Réf. Interne : GR-19-001-gr-POA-Mairie-Murviel Les Béziers Déclaratior  
Projet.docx  
Date : 08/01/2019

Monsieur le Président  
Communauté de Communes les  
Avants Monts  
ZAE l'Audacieuse  
34480 Magalas

Objet : Réunion Déclaration de Projet Surface commerciale - Murviel Les Béziers

Monsieur le Président,

Par courrier du 17 décembre 2018, vous m'avez invité à une réunion le 21 janvier 2019 concernant la déclaration de Projet d'une surface commerciale située sur la commune de Murviel Les Béziers, ce dont je vous remercie.

Je ne pourrai pas malheureusement y participer et vous prie de m'en excuser.

Je vous transmets copie de mon avis du 20/12/2018 sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général  
La Déléguée départementale

Pour le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation  
la Déléguée Départementale Adjointe de l'Hérault



Patricia CASTAN-MAS

Agence Régionale de Santé Occitanie  
Délégation Départementale de l'HÉRAULT  
28 Parc-Club du Millénaire  
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001  
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



OCCITANIE  
SANTÉ2022

Tous mobilisés pour la santé  
de 6 millions de personnes en Occitanie  
[www.prs.occitanie-sante.fr](http://www.prs.occitanie-sante.fr)

Délégation départementale de l'Hérault

Service émetteur : Santé-environnement  
Affaire suivie par : Gérard RIBA  
Courriel : Ars-OC-dd34-sante-environnement@ars.sante.fr  
Téléphone : 04 67 07 21 86  
Réf. Interne : GR-18-227-gr-POA-Mairie-Murviel Les Béziers Déclaration  
Projet Surface commerciale.docx  
Date : 20/12/2018

Monsieur le Président  
Communauté de Communes les  
Avants Monts  
ZAE l'Audacieuse  
34480 Magalas

Objet : Murviel Les Béziers - Déclaration de Projet d'une surface commerciale

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le 17/12/2018 pour avis une Déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de la commune de Murviel Les Béziers.

Ce projet consiste à la relocalisation de 2 activités déjà existantes au sein du village :

- le déplacement d'une surface commerciale située en bordure du village avec un agrandissement de la largeur des allées afin de répondre à l'afflux de clientèle ;
- l'utilisation de ces locaux laissés vacants par un commerce de vente en gros pour l'alimentation animale, les produits phytosanitaires, les engrais, les palissages et autres qui est actuellement situé à l'intérieur du bourg.

Pour ce qui est des compétences de mon service, je vous fais part des remarques suivantes :

**En ce qui concerne l'AEP**, le rapport précise que l'impact est faible sur la ressource en eau. La différence de besoin va être induite par la présence de salariés supplémentaires sur la commune. Ces consommations sont donc mineures.

Dans la mesure où cette opération d'aménagement consiste en la relocalisation de 2 entreprises existantes, les consommations en eau potable seront en effet sensiblement les mêmes qu'actuellement ou légèrement augmentées du fait de l'augmentation de la fréquentation commerciales attendue.

Toutefois, comme la marge de manœuvre de la commune est actuellement relativement faible, il convient de compléter ce dossier par une attestation de la communauté de commune des Avants Monts justifiant que les besoins du projet pourront être couverts par ses capacités de production de manière à ce que la commune puisse assurer en permanence à la population actuelle et future une alimentation en eau potable satisfaisante en termes de quantité et qualité.

**En ce qui concerne la protection de la ressource en eau**, la zone d'étude se situe en limite du périmètre de protection éloignée du captage « Les Puits de Limbardie ».

**En ce qui concerne la prise en compte des critères pour un urbanisme favorable à la santé**, je note que les aménagements suivants sont bien en adéquation avec cette priorité :

-Pour la gestion des déchets, des bacs de récupération seront implantés dans le sas du magasin et une gestion des déchets à la source est également organisée à l'échelle régionale par le groupe Lidl, avec des déchets triés et valorisés à la source (les camions repartent avec les déchets après livraison).

-L'accessibilité est prévue par :

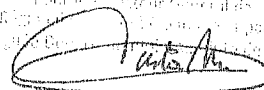
- Modes doux : greffe sur les aménagements existants, desserte jusqu'au centre-ville et parking pour vélo ;
- Transport en commun : présence de l'arrêt de ligne de car à 150m de la parcelle du projet ;
- Bornes de recharges pour voitures électriques et pour vélos à assistance électrique ;
- Places de stationnement dédiées au covoiturage.

J'émetts donc un avis favorable à ce dossier sous réserve de la prise en compte de mes observations.

Copie : SATO et DREAL

Pour le Directeur général,  
La Déléguée départementale

Patrick Carstanjen  
DREAL  
la DREAL  
la DREAL



PATRICK CARSTANJEN